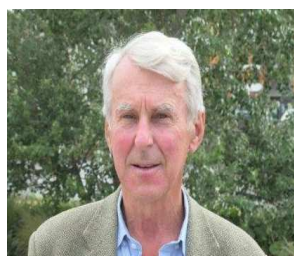


# La Banque de France et la stabilité financière.



**Pierre Bosshardt**

ancien Directeur régional de la Banque de France

## Sommaire

La Banque de France et la stabilité financière.....	1
I. Un peu d'histoire :.....	1
II. Le S.E.B.C. et le système bancaire français :.....	2
III. La Banque de France, acteur majeur de l'économie : .....	3

L'objet de cette conférence est de décrire les activités de la Banque de France, en général peu connues. Ces activités ont évolué dans le temps; nous ne sommes plus une banque commerciale de proximité comme ce fut le cas en 1800. Maintenant, notre mission première est d'assurer la stabilité financière de notre pays.

### I. Un peu d'histoire :

Depuis les Templiers en 1129, dont l'Ordre fut un interlocuteur financier privilégié des puissances de l'époque, jusqu'aux expériences malheureuses de Law (1716, papier convertible en or) et plus tard celle des assignats de la Révolution), il n'y avait pas de véritable banque en France, au contraire de la Banque d'Angleterre, dont la création remonte à 1694.

Napoléon, le 18 janvier 1800, fonda alors la Banque de France. Elle avait seule le privilège d'émettre de la monnaie et jusqu'à un certain plafond, afin d'éviter les conséquences malheureuses de tentatives précédentes. Elle finançait l'économie par des avances de fonds, par les opérations d'escompte. Elle devenait aussi le banquier de l'État.

Parallèlement au travail de la Banque de France, dans les départements, de petits établissements marchands prêtaient aux entreprises et aux particuliers (300 à Paris et 200 en province). Après 1848, les banques départementales ont peu à peu disparu, absorbées par la Banque de France.

De grands établissements se sont développés au Second Empire, pour accompagner la révolution industrielle : la société Générale, le Crédit Foncier de France, la Banque Nationale pour le Crédit et l'Industrie, le Crédit Lyonnais, le CIC (Crédit Industriel et Commercial).

Après la crise boursière de 1929, le gouvernement a modifié le régime statutaire de la Banque de France en y étendant son emprise à partir de 1936 (présence au conseil d'administration d'un censeur, ayant droit de veto. Les actionnaires étaient alors les « deux cents familles »).

Le 2 décembre 1945, la Banque est nationalisée, de même que les quatre plus grandes banques privées (les SG, CL, BNCI, CNEP, la fusion de ces deux dernières aboutira à la création de l'actuelle BNP).

On impose en 1945 une spécialisation des activités bancaires : banques de dépôts, banques d'affaires, banques de crédit à moyen et long terme, pour éviter un effet domino lorsqu'une banque multi-activités connaît des difficultés.

Création également du Conseil National du Crédit (organisme consultatif et d'enregistrement).

En 1973 la Banque de France modernise son statut de Banque Centrale, puis acquiert le statut d'indépendance en 1993 (à la suite du traité de Maastricht en 1992, interdisant le financement de l'Etat par les banques centrales). En particulier, le taux de ses interventions sur le marché monétaire (marché de prêts d'argent entre banques commerciales) n'est plus fixé autoritairement par l'Etat, mais fixé par la Banque de France.

En 1998, la Banque de France a été intégrée dans le S.E.B.C. (Système Européen de Banques Centrales), ainsi que les autres banques centrales européennes.

Cependant, pour tout ce qui concerne son fonctionnement interne, la Banque de France est restée sous statut État (masse salariale, dépenses immobilières, etc.).

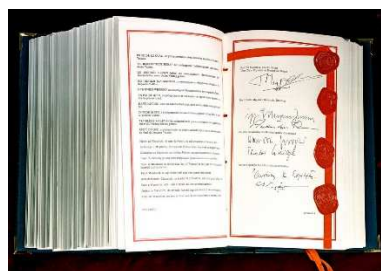
En 1998, sous l'impulsion de Jacques Delors, président de la Commission Européenne, l'Europe se prépare au passage à la monnaie unique, l'euro. Ce sera chose faite le 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour l'euro scriptural (transactions commerciales, fiches de paie, comptes bancaires, etc.) et le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour l'euro fiduciaire (billets et pièces).

## II. Le S.E.B.C. et le système bancaire français :

En 1981, la France a procédé à plusieurs dévaluations, et cette instabilité monétaire est un frein au développement économique.

Jacques Delors, ancien de la Banque de France, a bien connu cette période comme ministre de l'Économie, des Finances et du Budget de 1981 à 1984 dans les gouvernements dirigés par Pierre Mauroy.

Il devient ensuite président de la Commission européenne de 1985 à 1995, et réfléchit à créer une unité monétaire européenne, en fixant un calendrier précis afin de concrétiser dans ce domaine les ambitions du traité de Rome de 1957 (libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises).



La construction de l'Union Monétaire Européenne, sous son impulsion, va peu à peu se mettre en place avec le 1<sup>er</sup> juillet 1990, la levée totale des contraintes de change.

Le traité de Maastricht est signé le 7 février 1992 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993. Il prévoit la réalisation de l'Union Économique et Monétaire au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et la mise en place d'une monnaie unique. Cinq critères de convergence sont définis pour en faire partie, dont l'inflation, les dettes et les déficits

publics.

L'inflation ne devait pas dépasser 3%, taux résultant d'une réflexion assise sur les théories économiques.

1<sup>er</sup> janvier 1993 : c'est la libre circulation des capitaux au sein du Marché Européen, et le 4 août 1993, la Banque de France devient indépendante.

Le 1<sup>er</sup> mai 1998, les Onze fixent les niveaux de parités que leurs monnaies devront respecter au 1<sup>er</sup> janvier 1999, et au 1<sup>er</sup> juin 1998, la Banque Centrale Européenne (BCE) et le Système Européen de Banques Centrales (SEBC) sont créés.

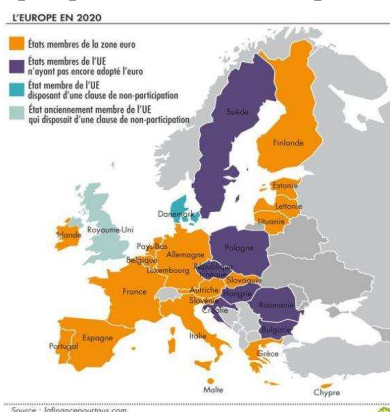
Tout cela aboutit au 1<sup>er</sup> janvier 1999 à la fixation irrévocable des parités avec l'Euro, à la création de l'UEM (Union Economique et Monétaire), et au passage à l'euro scriptural (l'ensemble des sommes déposées sur des comptes courants ou des comptes chèques).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la Grèce rejoint l'Union Monétaire.



Traité de Maastricht - source: Kolja21

Déjà à ce moment, toutes les transactions doivent être libellées en Euros, ce qui ne va pas sans quelques difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie (doubles unités).



Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'Euro fiduciaire (monnaie) est introduit au Portugal, en Espagne, Italie, Grèce, France, Autriche, Irlande, BeNeLux, Allemagne, Finlande.

Pendant un moment (jusqu'au 17 février 2002), en France comme ailleurs, les deux monnaies ont coexisté, d'où un double travail pour les banques, et juste avant le passage à l'Euro, il y a eu une pré-alimentation en euros des banques locales par la Banque de France, afin d'approvisionner les distributeurs de billets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les pays ci-dessus seront rejoints par la Slovénie en 2007, Malte et Chypre en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014, la Lituanie en 2015.

Le passage de tous ces pays à l'Euro a eu une grande importance, car elle les a obligés à assainir leurs finances, dans leur intérêt.

Le S.E.B.C. a pour mission unique de maintenir la stabilité des prix dans l'Union (taux d'inflation proche de 2%).

Les 19 banques centrales nationales de la zone Euro (B .C.N.) se retrouvent au sein de la B.C.E. dirigée par le Conseil des Gouverneurs qui se réunit tous les quinze jours. Le Conseil des 19 Gouverneurs définit des décisions pour l'ensemble de la zone Euro, (et pas seulement pour son seul état), selon le principe « un homme, une voix », quelle que soit l'importance du pays dont il est originaire.

C'est la Banque Centrale Européenne qui fixe la quantité de monnaie qu'il convient de mettre sur le marché, et répartit l'impression des coupures selon les pays, pour l'ensemble de la zone euro. Depuis le passage à l'Euro fiduciaire, la France n'édite que les coupures de 50 et 20 euros pour l'ensemble de la zone, et achète à l'inverse aux autres pays les coupures de 5, 100, 200 et 500 euros.

### III. La Banque de France, acteur majeur de l'économie :

Elle a pour tâche la surveillance des établissements de crédit et la stabilité financière.

Suite à la crise financière de 2008, une Autorité de Contrôle Prudentiel (A.C.P.) fixe la réglementation bancaire, supervise les banques et les assurances.

La Banque de France veille à maintenir la liquidité de place et assurer la sécurité des moyens de paiement, la sécurité des cartes bancaires, contrôle la compensation des opérations entre banques, tient leurs comptes, et élabore de nombreuses statistiques financières et économiques.

L'activité de crédit ne doit pas mettre en danger l'activité de la banque en général.

Toutes ces opérations d'échanges de moyens de paiement scripturaux sont maintenant gérées par de grands ordinateurs centraux, doublés par sécurité.

On interroge par ailleurs chaque mois les chefs d'entreprises, par des enquêtes de conjoncture ; 8 500 entreprises sont ainsi consultées et dans tous les domaines pour connaître l'état de l'activité, au mois le mois, et pour en déduire des prévisions de croissance.

La Banque de France, via un contrat signé avec l'État, assure un service public.

Elle tient les comptes du Trésor, gère les comptes courants de bons du Trésor (dette publique), et auprès des particuliers, elle s'assure par le biais du service de consommérisme que les consommateurs reçoivent bien des banques le service auquel ils ont droit, elle leur assure un droit d'avoir un compte, élabore les dossiers de surendettement (elle aide à trouver des solutions amiables entre débiteurs et créanciers pour éviter un procès, le président de la commission de surendettement étant le préfet) ; elle tient à jour le fichier national des chèques irréguliers (FNCI) regroupe les informations sur les interdits bancaires, les oppositions pour pertes et vols de chèques, les déclarations de compte clôturés.

Pour un commerçant, il est essentiel de savoir si un chèque n'est pas irrégulier.

Une autre mission de la Banque de France est de veiller à la stabilité de la place financière de Paris.

Les succursales (une par département) assurent la circulation des billets (caisses à Rennes et Brest pour l'ensemble de la Bretagne), élabore les dossiers de surendettement et assurent d'autres missions de service public (droit au compte, consommérisme), ont des relations avec les entreprises (la cotation, assise sur les comptes des entreprises et sur des entretiens avec leurs responsables, mais aussi les enquêtes mensuelles de conjoncture), et des relations avec les banques, les acteurs publics ; elles ont également en charge l'éducation du public en matière économique et financière (interventions dans les collèges et lycées, lors des sessions du Service National Universel et ouverture récente au public de la Cité de l'Economie et de la Monnaie, à Paris).

L'ensemble de ces missions, au siège parisien ou dans les succursales, contribue, directement ou indirectement, à assurer la stabilité financière du pays, essentielle pour un fonctionnement harmonieux de l'économie, notamment lors de chocs économiques ou financiers internationaux.

En résumé, la Banque de France a pour missions principales la stabilité des prix et la stabilité financière.

**[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)**

-----